

## Objectifs Opérationnels

- ✓ Être capable d'assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce des trains

### Pré-requis

Personnes devant répondre aux conditions d'aptitudes physique et professionnelles énoncés à l'article 16 de l'arrêté du 07/05/2015.

Personnes devant justifier d'un niveau de français correspondant au niveau B1 européen.

Avoir suivi le module « risque ferroviaires »

Avoir pratiqué la TES M pendant la période de 3 ans.

### Public

Participants : 6 mini / 12 maxi

### Durée

10h30 soit 1,5 jours

### Lieu

Centre de formation SFERIS (Autun)

Salle extérieure

### Méthodes d'apprentissage

Exposé, questions/réponses et mises en situation.

### Evaluations

Théorique et Pratique

### Attestation / Habilitation

Maintien de l'habilitation à la Tâche Essentielle de Sécurité M "Annonceur sentinelle / Agent Sécurité du Personnel"

**Cette formation ne peut à elle seule mener à une habilitation**

### Contact :

Pour toute question relative aux conditions d'accès et tarifaire, nous contacter à l'adresse suivante :

[sferis.formation@seris.fr](mailto:sferis.formation@seris.fr)

### Contenu de la formation :

#### Module 1: Annonceur- sentinelle

Devoirs et responsabilités

Préparation de la mission

Réalisation de la mission

Gestion des aléas (contrôle interne KN1, KN2 , externe )

Les acteurs sur le chantier

Les types de contrôles

Se repérer sur chantier

Spécificités annonce LGV

#### Module 2 : ASP - Agent de Sécurité du Personnel

*Devoirs et responsabilités*

Les missions et responsabilités de l' ASP et du RPAC

Les règles générales

Connaitre les mission d'ASP avant le travail, pendant le travail et à la fin du travail.

Dispositifs complémentaire à l'annonce